
OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Je pense que nous sommes prêts à commencer cet appel.

YESIM NAZLAR : Parfait, nous allons commencer l'enregistrement. Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à cet appel du groupe de travail d'At-Large sur les politiques consolidées. Nous sommes le 8 avril 2020, il est 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel parce qu'il y a beaucoup de participants et pour gagner du temps. Tous les participants dans la salle zoom et sur cet appel seront enregistrés après l'appel.

Nous avons Maureen Hilyard et au niveau du personnel nous avons Heidi Ullrich et Evin et moi-même, Yesim, c'est moi qui vais m'occuper de cet appel aujourd'hui.

Nous avons un service d'interprétation en espagnol, avec Marina et Claudia comme interprète, avec Claire et Jacques comme interprètes pour le français.

Avant de commencer, je vais partager avec vous le lien pour la transcription. Vous avez le lien ici sur le chat.

Et je veux aussi vous rappeler que vous devez donner votre nom avant de prendre la parole pour que les interprètes puissent vous identifier sur l'autre canal.

Nous prendrons les noms des participants à la fin de cet appel, et maintenant je vais donner la parole à Olivier. Olivier allez-y.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Bienvenue à cet appel du groupe de travail sur les politiques consolidées. Aujourd'hui nous avons quelques petits changements que nous allons faire à notre ordre du jour.

Nous allons commencer par les mises à jour de procédures ultérieures, ensuite Hadia va nous parler de la phase 2 du EPDP. Il y a une présentation qui va être faite, qui devrait nous être envoyée. Et cette présentation devrait déjà être sur l'ordre du jour.

Nous ferons les mises à jour politiques, avec Jonathan Zuck qui va analyser les différentes consultations qui existent actuellement. Ensuite, nous passerons aux activités post-ATLAS et aux divers. Voilà.

Bien, voilà, c'est là que nous en sommes. Est-ce qu'il y a d'autres thèmes que vous voudriez discuter, est-ce qu'il y a des modifications à faire à cet ordre du jour ou des ajouts ?

Bien je vous donne quelques secondes. Je ne vois pas de main levée, donc apparemment nous adoptons cet ordre du jour. Et, nous passons donc aux actions à suivre du premier avril, ce n'est pas une blague.

Donc voilà, il y en a deux qui sont encore à effectuer. Le premier est un suivi qui doit être fait sur le PDP 3.0 et les questions et réponses le concernant. Cheryl Langdon-Orr s'est intéressé à cela, et donc elle va s'occuper de ce processus de développement pour le NextGen. Nous n'avons pas beaucoup de temps, donc s'il y a des questions à poser à Cheryl ou des commentaires, je n'ai rien vu sur la liste, mais s'il y en a, envoyez-les-nous, et nous les lui enverrons et nous verrons si nous pouvons ajouter cela à la page Wiki concernée.

Et Justine doit adopter un plan pour une petite équipe proposée pour une série de présentation pour les appels du CPWG et les appels pour aborder des problématiques qui pourraient surgir. On veut être sûrs que cela soit bien réglé. Donc ça demande un petit peu de préparation. Les discussions d'aujourd'hui vont porter sur cette partie de la présentation et cela va nous mener à vraiment une expertise dans ce thème lorsque la consultation publique va commencer fin août début septembre de cette année.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur les actions à suivre que je viens de lire ? Les trois suivantes sont complétées, donc je ne les lirai pas.

Bien parfait, si personne ne veut prendre la parole, nous continuons, avançons et voyons le prochain de notre ordre du jour. Et nous allons passer à un thème passionnant. Et je donne la parole à Justine. Allez-y.

JUSTINE CHEW :

Merci Olivier. Je ne sais pas si c'est un thème vraiment passionnant, mais je vais essayer de le rendre intéressant. Je suis Justine Chew, et avant de faire cette présentation, je vous avertis qu'elle est assez longue.

Mais avant toute chose, il y a donc différents tableaux de bord que nous avons déjà vus et j'ai déjà anticipé certaines recommandations.

Donc ces diapositives vont aborder la recommandation préliminaire qui a été faite par le groupe de travail sur le PDP de procédures ultérieures, et les recommandations.

Donc ces recommandations préliminaires peuvent bien sûr donner lieu à des définitions par notre groupe de travail sur les procédures ultérieures, mais je pense que cela demande un certain travail de finalisation aussi.

Nous sommes aussi en train d'essayer, notre petite équipe est en train d'essayer de faire du développement de capacité. Et donc nous avons abordé certains faits historiques dans cette présentation pour vous donner un peu de contexte dans ce sens.

Nous allons voir si cette présentation devrait être révisée avant la fin de cette période de commentaires publics.

Vue les recommandations et les questions liées au renforcement de capacité, nous avons pensé qu'il était difficile d'avancer en utilisant un tableau de bord préliminaire. Donc ce tableau de bord va soit inclure des éléments historiques, de contexte, de façon à ce qu'on sache où on en est actuellement.

Donc aujourd'hui le résultat de la réunion d'aujourd'hui va être inclus dans une autre fiche qui va être ajoutée à cette présentation de façon à ce que quand notre déclaration sera faite et présentée, cela soit inclus ensuite dans les conclusions des commentaires publics. Voilà.

Bien, donc maintenant, je vais prendre la parole pendant 30 minutes, et ensuite nous passerons à la discussion. JE vais m'intéresser à certaines recommandations spécialement plus qu'à d'autres, et je vais essayer d'introduire de la discussion avec des précisions venant du groupe de travail sur le EPDP.

Mes collègues de cette petite équipe et mes collègues du groupe de travail de procédures ultérieures peuvent peut-être m'aider à corriger certaines choses qui pourraient être erronées. Je vais vous demander d'avoir un petit peu de patience, parce que je vais inclure des données de contexte dans ma présentation. Je vais aussi vous présenter les recommandations préliminaires et les thèmes à discuter.

Donc j'espère que si vous avez des questions en rapport avec ce dont on parle, toute question d'ordre général, j'espère qu'on aura répondu à vos questions lors de la présentation.

Donc passons à la diapo suivante. Non, pas celle-ci... Descendez un petit peu dans la présentation. Voilà très bien.

Donc nous avons structuré la présentation pour vous donner une idée de l'objectif de chaque section, ou chaque diapositive.

La prochaine s'il vous plait.

Comme je l'ai dit, de 3 à 6 pour le groupe de travail, nous avons des recommandations qui ont été développées par le groupe de travail procédures ultérieures. Et vous voyez les cases sur la droite, en rouge, ça, ce sont des débats sur les recommandations. Donc il y a [inaudible] aucun problème.

Si nous pouvons passer au numéro 11. Donc diapositive numéro 11 s'il vous plait. Très bien.

Donc ça c'est un résumé, une présentation sur plusieurs diapositives, sur les déclarations de l'ALAC. Donc vous voyez cela dans des cases, sur

la gauche. Et vous voyez les questions du programme de soutien aux candidats.

Donc je vais passer à chaque recommandation, une par une et voir l'impact que cela a sur les commentaires de l'ALAC et les déclarations de l'ALAC.

Donc diapositive suivante.

On va revenir hein, un petit en arrière, à la numéro 32, à la recommandation 32, parce que ça, c'est revoir totalement le programme. Donc c'est une idée où le groupe de travail du PDP procédures ultérieures proposait de tout modifier. Et on pourra se poser la question plus tard : est-ce qu'on a fait assez de travail de modification avant d'accepter cette recommandation numéro 32.

Donc affirmation numéro 1, avec une modification, donc l'impact de cela, c'est que le programme [inaudible] continuera. Et il y a une réduction des frais. Donc c'est quelque chose de positif sur nous, qu'on continue d'avoir un programme de soutien aux candidats, avec moins de frais pour ces candidats.

Diapo suivante. Recommandation numéro 2. Donc ça c'est beaucoup plus substantiel. Il y a plusieurs paragraphes et j'ai essayé de le résumer un petit peu et simplifier cette recommandation.

Vous voyez dans les cadres de couleur noire quelle est la recommandation et, en rouge, j'aimerais attirer votre attention sur ce qu'il y a dans le cadre de couleur rouge. Donc concernant certes recommandation, nous pensons que le travail doit se poursuivre pour les candidats qui ont des dossiers qui soutiennent des régions mal

desservies. Il faut qu'ils répondent aux autres critères de l'ISP au niveau financier, capacité financière et besoins financiers. Donc nous voulons garder les services gratuits pour soutenir les candidats.

Donc au niveau de l'impact, recommandation 2, le système se poursuivra et continuera à être disponible pour les candidats qui répondent à ce critère d'éligibilité, quel que soit leur emplacement géographique. Ils auront un soutien financier qu'ils apprécieront beaucoup visant à réduire les frais du dossier de demande. Et ils auront une assistance gratuite également.

J'ai souligné en vert ce qui était en rapport avec l'ALAC. Vous avez une question Jonathan, je crois ?

JONATHAN ZUCK:

Oui, une déclaration peut-être. La recommandation 31, à la suite de la révision CCT n'est pas toujours très claire. Je crois qu'on nous dit que l'ICANN va continuer à faciliter l'assistance gratuite, pro bono, je crois qu'ils ont créé un site où les personnes pouvaient s'inscrire pour obtenir ce soutien, cette assistance gratuite, et je crois que ça ressemblait un petit peu à un appariement entre une offre d'assistance et une demande d'assistance gérée par l'organisation ICANN. Donc je crois qu'il faudrait que ce soit un petit peu plus précis. Donc plutôt que de dire faciliter, on doit utiliser des termes plus forts. Coordonner peut-être. Parce qu'il ont un site web, il y avait un site web, mais rien ne s'est passé, les personnes se sont inscrites sur le site web et ils n'ont jamais reçu d'assistance.

JUSTINE CHEW:

Merci de ce retour. Est-ce qu'il y a d'autres personnes voulant dire quelque chose ? Très bien.

Je poursuis. Et je voudrais retirer un point précis. Donc nous avons parlé de soutien financier. Ça parle de soutien financier.

Ce que j'essaie de dire c'est que ça nous indique que les critères d'éligibilité pour l'ASP sont toujours appropriés. Et nous, nous pensons qu'on doit souligner que les critères doivent montrer comment ils vont véritablement servir des communautés mal desservies, et pas seulement les intérêts du grand public, du public au sens large, mais plus précisément l'intérêt de communautés mal desservies.

Donc j'espère que ça va être clair, ils doivent démontrer comment ils soutiendraient et cibleraient une région ou une communauté mal desservie.

Jonathan vous voulez reprendre la parole ? Non, c'était une main ancienne que vous aviez levée.

Donc on avance à la diapositive suivante. Très bien.

Donc recommandation numéro 3. Ça, c'est le soutien financier. Donc nous n'avons pas de préoccupation à ce niveau, mais nous voudrions ajouter, simplement, et j'aimerais en débattre maintenant, ce qu'il reste à régler c'est le rapport initial, la question était posée dans ce rapport initial, dans le processus de commentaires publics : est-ce qu'il devrait y avoir une assistance financière élargie pour soutenir les frais au niveau du registre ? Parce qu'il y a des frais d'avocat, il y a beaucoup de frais, mais il y a aussi des frais au niveau du registre. Et ça, est-ce que ça devrait être soutenu financièrement ?

Je crois qu'il y a 3 commentaires qui nous ont indiqué qu'en effet oui, ça devrait être soutenu, il devrait y avoir un soutien financier. Et l'ALAC semblait soutenir également ce soutien financier et inclure dans ce soutien financier les frais au niveau du registre. Il y avait d'autres arguments : tout soutien financier devrait être limité aux frais de dossier et pas aux frais opérationnels.

Donc j'ai indiqué ces préoccupations à la diapositive suivante, que vous voyez maintenant. Vous voyez que la question est posée au point 2, 5, 4 et 7. On rajouterait donc les frais au niveau du registre, les frais par rapport à l'ICANN.

Il y a eu une objection néanmoins, et il n'y a pas toujours eu un soutien fort pour l'inclusion de ces frais de l'ICANN au niveau du registre.

Donc dans le rapport final, la question va être posée une nouvelle fois, est-ce que tout le monde est d'accord pour que ces frais au niveau du registre ICANN soit pris en compte ?

Il y a des personnes qui sont familières de la question, qui ont déjà lu la présentation. Il y a des personnes pour et contre, et j'aimerais savoir ce que vous en pensez. Je vois que Marita a levé la main, je lui donne la parole.

Marita on ne vous entend pas....

MARITA MOLL :

Excusez-moi, je ne suis pas encore très bien réveillée ce matin. Mais il y a de cela deux diapositives... Je ne sais si c'est si important que cela...

JUSTINE CHEW : Christopher, je vous donne la parole.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci Justine de ces présentations détaillées et très bien illustrées, il y a deux points que je voulais soulever.

Premièrement, historiquement, lorsque j'étais à la banque mondiale, le capital investi dans un nouveau projet inclut des frais de départ, de lancement, des achats de départ, des achats de service, mais inclus également la capacité de financer la trésorerie négative dans les premières années du projet. Donc je crois que le soutien au dossier doit être basé proportionnellement sur une proportion de l'investissement total, du coût total de l'investissement que cela représente pour qu'un registre devienne viable.

Donc il y a un aspect spéculatif à cela, et il y a un aspect technique et économique également, économique et financier. Donc je crois que l'ICANN n'a pas bien fait son travail lors de la dernière série, et n'a pas pris en compte l'aspect économique et n'a pas fait de bonnes estimations économiques.

Donc je crois qu'on doit se baser sur l'investissement total en capital pour réussir le lancement et la viabilité d'un projet de ce type. Donc les frais de l'ICANN ce n'est qu'un élément, et il y en a beaucoup d'autres.

Je crois Justine que vous avez soulevé, un petit peu plus tôt, un point tout à fait intéressant. Il y a un consensus sur le fait que l'ICANN doit encourager un financier parallèle de parties tierces, et je suggère cela depuis plusieurs années, mais ma question est : qu'est-ce que l'ICANN a fait à ce sujet ?

L'ICANN devrait véritablement faire des activités de promotion par rapport aux banques internationales de développement et par rapport aux agences d'aides nationales pour que, lorsque le moment sera venu, il y ait un soutien possible de la part de ces entités, et que ce soit bien clair, que la situation soit bien claire.

Ça ne suffit pas pour l'ICANN de dire : cela existe, mais d'avoir une participation de partie tierce. Moi, je crois qu'il faut débiter avec beaucoup d'informations de prodiguées.

Donc je crois que l'ICANN, de manière proactive, doit informer et encourager les banques de développement national, et les agences de développement dans le monde entier pour bien préciser ce qui est utile.

JUSTINE CHEW :

Bien je vais demander aux prochains intervenants d'être brefs. À propos de votre premier point, Christopher, je dirais que les financements pour l'ISP, il y a une recommandation qui a été faite, je ne sais pas si vous l'avez vu.

Le deuxième point que vous avez abordé est lié à ce que Jonathan a dit. Et donc de nouveau, cela pourrait faire partie de la mise en œuvre. Je crois que c'est le cas. Mais à nouveau je dirais que c'est le cas. Ce texte de recommandations que vous voulez ajouter, s'il vous plait dites-nous exactement de quoi il s'agit comme ça nous en reparlerons dans le groupe de PDP des procédures ultérieures.

Et si nous pouvons avancer. Olivier, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, merci Justine. Je voulais vous poser une question rapidement ici. Quand on parle de soutien, je pense que ce soutien est quelque chose de complexe. On doit toujours se demander jusqu'où on veut aller. Quand on parle de soutien, il faut voir ici la préparation des candidats, est-ce qu'il y a quelque chose de conçu dans la structure, il y a une question d'infrastructure technique, il y a un contrat commercial, il y a aussi la question de la mise en œuvre des services au niveau du registre.

Très souvent, si on regarde les choses du point de vue commercial, le registre lui-même, l'opérateur de registre n'a pas investi beaucoup d'argent dans le service qu'il offre.

Donc je me demande jusqu'où on peut demander le soutien du candidat. Est-ce que c'est vraiment pour soutenir la candidature d'un candidat et une fois qu'il rentre dans son business on laisse les choses suivre leur cours, ou bien est-ce que nous voulons, comme Christopher l'a dit, recommander que l'on facilite d'autres organisations qui sponsoriseraient les candidats.

JUSTINE CHEW: Merci Olivier. En ce qui concerne l'aspect opérationnel, je dirais que c'est là que les services bénévoles entrent en jeu. Le soutien des candidats peut être fait, les candidats peuvent contracter les parties qui offrent des services gratuits. Ce type de chose pourrait être mis en place.

Mais, en suite, reprenez l'argument, et ma question est : où finit le soutien du candidat au niveau de l'aspect monétaire et financier ? Est-

ce qu'il doit commencer lors du processus de candidature et finir à la fin de ce processus, ou pas ? C'est le point ici que l'on discute au niveau des opérateurs de registre. On ne veut pas aller au-delà du processus de candidature. Donc pour faire un processus de candidature, on parle des aspects légaux, des traductions, des papiers à remplir, des services de consultance, tout cela pour faire la présentation de la candidature. Une fois que l'on passe à la délégation, on passe à la partie opérationnelle, et à ce moment-là, est-ce que cela s'arrête là. C'est la question, est-ce qu'on veut aller au-delà du processus de candidature ou est-ce qu'on veut limiter au processus de candidature lui-même.

Il faut se souvenir qu'on a 2 millions ici qui ont été alloués ici. Ça risque de ne pas suffire. Donc si on propose d'aller au-delà, cela ne va pas suffire pour l'ASP continue.

Donc cette recommandation va être présentée au conseil, le conseil va devoir financer ce programme, on ne sait pas encore quel sera le financement, à quel niveau sera fait le financement de ce programme.

Holly ? Allez-y, soyez brève s'il vous plait. Christopher, je pense que vous ne voulez plus reprendre la parole ? C'est une vieille demande de parole ? Tijani ? Marita ?

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Justine. Pour votre information, ce programme a été lancé suite à une résolution du conseil, la numéro 20, qui disait que la communauté devait trouver un moyen de soutenir les candidats qui avaient besoin d'un soutien pour présenter leur candidature et opérer leur registre. Donc l'opération est incluse dans ce programme de soutien au candidat.

JUSTINE CHEW : Merci beaucoup Tijani. Holly allez-y. Holly, on ne vous entend pas.

HOLLY RAICHE : Christopher a parlé du soutien dans la mesure ou dans la limite de la viabilité, est-ce que c'est différent peut-être... Est-ce que l'on va dire que l'on ne va soutenir pour toujours, mais qu'on va soutenir la viabilité, quelque chose comme ça. Christopher, est-ce que vous pourriez nous donner un petit peu plus de détail ? Merci.

JUSTINE CHEW : Parfait, donc une action à suivre serait de demander à Christopher de nous donner davantage de détails sur ce qu'il a proposé pour que nous l'ajoutions à notre tableau de bord. Olivier, allez-y. Est-ce que vous voulez reprendre la parole ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Oui, merci. J'ai une question concernant cette proposition. La proposition pourrait être de tenir compte du soutien du processus de candidature, quelles seraient les actions à réaliser, et les frais de candidature aussi. Est-ce que ce serait correct à votre avis ? Suffisant, un soutien financier.

JUSTINE CHEW : Oui, un soutien financier. Donc les frais de candidature seraient réduits, je pense qu'ils seraient réduits de 50 %. Et nous parlons des dépenses telles que, par exemple, des choses que j'ai déjà mentionnées, qui

doivent être payées en liquide ou autrement, tout dépend de la tierce partie qui se présentera pour fonctionner comme bénévole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de coûts au niveau légal. Peut-être que le processus de candidature a un coût. Je me demande si on avait une somme allouée de 2 millions de dollars, ce qu'on pourra faire avec. Je me demande quels seraient les critères pour décider qui sera soutenu en tant que candidat... Parce que vu l'argent qui sera disponible, rien qu'avec les frais de candidature, c'est déjà beaucoup. Je ne suis pas sûr que l'on pourra faire beaucoup plus, à moins qu'on dise que l'on demande que ce fonds de soutien pour les candidats soit supérieur, soit augmenté.

JUSTINE CHEW : Oui, tout à fait. Si les choses continuent tel que nous l'avions anticipé, en termes de communication, de prises de conscience concernant l'ASP, je pense que l'on va attendre beaucoup plus de candidats par rapport au dernier cycle.

Donc nous aurons un fonds de 2 millions, et nous n'irons pas très loin bien sûr. Donc la question ici serait : est-ce que nous voulons augmenter ce fonds d'aide, et comment est-ce que nous pouvons le faire ? Voilà ce serait la question. C'est quelque chose, un point sur lequel on devrait réfléchir.

Maintenant je voudrais que l'on avance et que l'on passe à la prochaine recommandation. Réfléchissons-y, et ensuite on peut y revenir et en parler dans la liste de diffusion si vous voulez.

Bien la recommandation numéro 4, elle est assez longue. Il y a une grande partie de cette recommandation qui concerne des orientations de mise en œuvre. Ici, on a reconnu le fait que l'ASP n'était pas très bien promue avant que la candidature commence, lors des derniers cycles.

Donc ici, ce que l'on voudrait, c'est qu'il y ait davantage de candidats qui soient au courant. Donc c'est quelque chose que nous devrions soutenir entièrement. Parce que nous voulons que l'ASP soit un succès. Et donc les conseils de mise en œuvre sont longs au niveau de la liste.

Donc je ne vais pas les prendre tous en particulier. Mais on parle de la recommandation 29. Et l'équipe a demandé au groupe de travail d'augmenter la sensibilisation dans la région du Sud et la recommandation maintenant va couvrir certains candidats.

La recommandation numéro 29 du rapport indique qu'il fallait établir des objectifs pour les candidats des pays du Sud et pour évaluer si le programme a été utile pour aider les candidats de ces régions.

Donc j'ai mis ici une liste concernant ce point numéro 29, et la question que je voudrais vous poser maintenant est quel est l'impact de cette recommandation 4 dans son ensemble pour améliorer donc l'évaluation du programme, la sensibilisation concernant le programme, etc. Beaucoup de choses ont été présentées à l'équipe de révision pour analyser les éléments qu'ils allaient utiliser. Et la recommandation de CCT numéro 29, est-ce qu'elle satisfait dans ce sens notre objectif, si on lit ces recommandations.

Est-ce qu'il y a des questions ? Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK:

Oui, rapidement. J'ai peut-être oublié quelque chose, mais une partie de ce problème est lié à l'éducation, à la formation concernant le modèle commercial, ce qu'il va être pendant le cycle. Donc ici je pense qu'il nous faut mettre en place une étude de cas pour voir comment est-ce qu'on peut aider les candidats potentiels dans ce sens. Peut-être qu'il faudrait l'ajouter ici, peut-être qu'il faudrait éclaircir ce point.

Je ne sais pas si les personnes savent que ce programme existe, et je ne sais pas s'ils savent avec quoi ce modèle commercial est associé ici dans ce sens.

JUSTINE CHEW:

Parfait, c'est noté. Je vais y réfléchir. Mais je vais revenir ensuite à l'enregistrement et essayer de trouver une manière d'ajouter cela. Je ne peux pas vous répondre pour le moment.

Très bien nous poursuivons. Nous passons à la recommandation numéro 5. Et ça devrait aller rapidement. Elle a trait aux meilleures pratiques, obtenir les meilleures pratiques à utiliser pour l'ASP. Donc je ne vois pas de problème à ce niveau.

Est-ce que quelqu'un d'autre a des commentaires sur cette recommandation numéro 5 ? Ou si vous pensez que ça ne va pas assez loin ? Très bien donc personne ne prend la parole ou la demande.

Nous passons à la recommandation numéro 6. Très bien. Donc développer un plan pour financer l'ASP, tel que proposé dans les conseils de mise en œuvre ci-dessous. Autrement dit, comment obtenir des fonds et avoir assez de fonds.

Donc trouver des partenaires financiers pour soutenir l'ASP, je crois que c'est un petit peu ce qu'avait mentionné Christopher un peu plus tôt. Donc est-ce que ça va suffire ces sources de financement ? Est-ce que nous devons en avoir plus ? Est-ce qu'on a besoin de termes plus forts lorsqu'on exprime cela ? Donc qu'est-ce qu'il y aurait d'autre à faire ?

Holly ?

HOLLY RAICHE :

Oui, ça c'est en rapport avec le montant de disponible. 2 millions de dollars, ce n'est pas beaucoup. Si nous pouvons voir un petit peu plus précisément quel type de soutien il nous faut, et l'indiquer dans le guide de candidature, je crois qu'on peut faire une déclaration ici disant que cela doit être en rapport avec le soutien financier, parce que 2 millions de dollars, ça ne va absolument pas suffire.

JUSTINE CHEW :

Merci Holly.

MARITA MOLL :

Je ne pense pas que ça va assez loin. Il faut pousser un petit peu plus et bien indiquer que l'on pense qu'il faut avoir une somme supérieure à 2 millions de dollars, qui est insuffisante selon moi également.

Donc je crois qu'il faudrait peut-être une sorte de tire-lire, de fonds disponibles. Et qu'il y ait des dons dans ce fonds communautaire qui soient abondés fortement.

Peut-être qu'il faudrait exprimer cela dans ces termes.

dossier, de ne pas obtenir ce soutien financier, et tout de suite leur dossier allait être retiré.

Donc ça c'était fait pour qu'on n'abuse pas de cette possibilité, on craignait les abus, donc on disait : si vous ne réussissez pas dans votre dossier de demande ASP, votre dossier ne sera pas retenu.

Maintenant la recommandation numéro 7 change cela et nous indique que si vous demandez un ASP et que vous ne l'obtenez pas vous pouvez retirer votre dossier, récupérer les sommes engagées ou bien faire une application standard qui va vous donner le temps de payer la différence au niveau des frais. Et vous aurez une réduction des frais si vous êtes accepté pour une réduction des frais.

Donc ça donne plus de possibilités. Vous avez toujours la possibilité de transférer votre dossier de demande sur un autre type de demande. C'est quelque chose que nous avons demandé, que nous avons soutenu et qui a été retenu.

Le deuxième point, c'est par rapport aux abus possibles. Il y a ce potentiel qui existe, nous le reconnaissons, mais nous suggérons que le panel de révision, si on voit qu'il y a des abus par rapport à l'ASP, bannisse ces personnes pour une période spécifique.

Donc est-ce que cela vous préoccupe ou est-ce que vous trouvez cela acceptable ?

Donc on avance. Recommandation numéro 8. Donc c'est pour s'assurer que le guide pour l'assistance financière donne des informations sur le programme ASP, qu'il soit finalisé en avance et qu'il soit incorporé dans le guide de candidature pour la prochaine série. Ce ne serait pas un

document séparé, ce serait un document qui serait inclus dans le guide de candidature.

Moi je crois que c'est une bonne idée, une bonne chose. Et il faut qu'il soit bien préparé avant le début de l'éventuelle prochaine série.

Donc j'avance... Diapositive numéro 23.

Je n'ai pas de préoccupation par rapport à ces deux points, 1 et 2. Priorité pour les candidats ayant obtenu l'ASP. Donc si pour une chaîne il y a deux candidats, comment prioriser ? Telle était la question. On en a déjà parlé précédemment.

Donc il y a des points qualifiants lors de l'évaluation. On utilise un système de points pour déterminer la priorité, avoir un quota par région, c'est une approche pour limiter le nombre de soutiens qui seront offerts.

Je ne veux pas prendre trop de temps, et je ne vais pas aborder le point numéro, mais passer à la diapositive suivante. Donc priorités lorsqu'il y a des conflits par rapport à une chaîne. L'idée c'est qu'il y ait un soutien d'obtenu, et qu'il y ait une autre partie qui n'obtient pas le soutien ASP et qui demande la même chaîne. Là, à ce moment-là, qui va avoir la priorité ?

Donc je vais demander à Tijani de parler de cela. Tijani vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup. Je crois que toute personne doit être soutenue possiblement par ce programme ASP. Est-ce que ce n'est pas la même

chose pour toutes ces personnes qui ont les moyens de déposer des dossiers de demande? Donc on leur demande de payer très rapidement, de suivre le processus lorsqu'il y a un conflit par rapport à une chaîne qui est demandée.

Donc, de ce point de vue, au niveau financier, le soutien ne va pas être au même niveau. Il ne va pas y avoir les mêmes avantages, il ne va pas y avoir les mêmes chances.

Et, deuxième point très important, comme vous l'avez vu, le critère principal c'est que le dossier desserve une région mal desservie ou une communauté mal desservie et défavorisée. Donc ce ne sont pas des profits pour des groupes politiques par exemple. Et ces groupes communautaires, ces régions défavorisées, ont la priorité.

Voilà ce que je voulais dire.

JUSTINE CHEW :

Merci beaucoup Tijani. Alan vous avez la parole. Et ensuite nous allons devoir conclure.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup Justine. Donc l'idée de donner la priorité lorsqu'il y a un conflit au niveau d'une chaîne, c'est que s'ils n'ont pas 180 000 dollars pour déposer un dossier de demande, ils ne vont pas participer à un processus de mise aux enchères. C'est très clair cela.

On a parlé d'avoir un effet multiplicateur lors du processus des enchères, mais ça, ça va être un petit peu le même problème. Je ne sais pas si ça fait sens ou pas.

Donc je crois qu'il faut faire attention à ne pas encourager les abus pour les personnes voulant obtenir une chaîne en essayant de passer en priorité. Donc personnellement, je crois qu'il faut utiliser les priorités CPE, mais pas dans ce sens. Pas par rapport à ce que nous avons ici.

JUSTINE CHEW :

Donc je vais vous donner mon point de vue ici. Je crois que ça va être difficile d'obtenir cela, parce qu'on n'a pas reçu un soutien de beaucoup de personnes à ce niveau.

Et ce qui est important de savoir également, c'est que la seule priorité qui nous permet d'obtenir par l'intermédiaire du CPE, ça c'est un processus d'évaluation très strict. On utilise des consultants et ainsi de suite. Donc ça c'est lorsqu'on le travaille avec des experts de la communauté. Et ça ne va pas au niveau de l'évaluation CPE.

Donc il faut voir si le candidat va recevoir une réduction ou pas. Et s'il va bénéficier d'une assistance pro bono. Donc, obtenir la priorité, ça c'est à un niveau supérieur. Et je ne sais pas comment cela va véritablement fonctionner par rapport à l'ICANN, et ça risque de revenir à un système similaire au CPE.

Donc comme je l'ai dit auparavant, le soutien financier doit être obtenu, il doit y avoir un fonds qui existe. On veut avoir plus de soutien financier, on veut que le programme soit mieux connu, soit plus solide. Et je crois qu'il y a déjà donc des frais réduits, l'accès à une assistance gratuite, l'accès à un soutien financier. Et le groupe de travail sur les procédures ultérieures a recommandé que les dossiers ne soient pas retirés comme ça avait été le cas en 2012, pour qu'il y ait plus de

personnes qui demandent un soutien et qu'ils ne craignent pas de voir leur dossier retiré s'ils ne l'obtiennent pas. Et Alan nous dit qu'on ne demande pas plus pour un candidat qui obtient l'ASP.

Donc si le dossier va jusqu'à la vente aux enchères, ce que nous voudrions, c'est qu'un candidat ASP a un effet multiplicateur à ce niveau de la vente aux enchères. Par exemple 1 dollar multiplié par 3 ou 4.

Donc quand on n'a pas l'effet multiplicateur, l'autre candidat doit payer ces 5 dollars. Donc ça, ce serait un [inaudible] candidat ASP lors d'une éventuelle vente aux enchères. Et je pense que cela peut être accepté. Je crois qu'il y a des personnes qui sont pour et que cela pourrait être retenu.

Donc je vais m'arrêter ici. Et je sais qu'il est plus de 10 h. Donc nous pourrions revenir sur ces points un petit peu plus tard, ou à un autre moment. Mais est-ce que nous pensons que la recommandation numéro 32 – c'est le dernier transparent – doit être prise en compte. C'est la dernière question.

Si vous avez quelque chose à ajouter, n'hésitez pas à le faire, nous allons essayer d'inclure cela dans ce tableau de bord. Et ce tableau de bord sera envoyé avant la prochaine réunion de notre groupe de travail.

Merci beaucoup pour votre attention et votre participation.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Justine. Nous allons passer à la mise à jour du EPDP, PDP accéléré, avec Alan Greenberg et Hadia.

ALAN GREEN BERG: Est-ce que vous pouvez, s'il vous plait, présenter mes diapositives sur l'écran.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : HA, je vois que votre diapositive change de couleur et on passe au rouge, du rouge à l'orange. Bien.

ALAN GREENBERG : Oui, c'est la couleur que j'utilise pour le webinaire de développement de capacité, que j'ai utilisé l'autre jour. Si ça ne vous plait pas, je peux changer de couleur.

Bien c'est une mise à jour rapide, je ne sais pas si elle sera très bonne. Mais voilà.

J'ai passé pas mal de temps, ces derniers jours, à parler avec beaucoup de gens. Il n'y a pas eu de réunion depuis jeudi dernier. Jeudi dernier, la réunion n'a pas été très bonne parce que nous n'avons pratiquement rien fait, et nous sommes même revenus en arrière au niveau des résultats et des décisions.

J'ai parlé avec beaucoup de gens. Et c'est donc un petit peu mon opinion, mais ce n'est pas seulement mon opinion et celle de Hadia. Il y a d'autres personnes qui soutiennent cette opinion.

Prochaine diapo.

Alors, je dirais que le pronostic est assez pauvre, et je serais optimiste en disant cela. Ce que nous avons actuellement ne va pas satisfaire les

personnes du groupe commercial, du BC et du IBC. Il y a plusieurs problèmes.

Le GAC n'a pas fait de présentation pour le moment, de rapport pour le moment, mais nous savons plus ou moins ce qu'ils pensent et ce qu'ils voudraient qu'il soit fait. Les parties contractantes ont reculé un petit peu au niveau des déclarations qu'ils ont faites. Il y a peu de volonté d'aller beaucoup plus loin. Le SSAC, je sais que c'est que c'est un problème important pour eux. La question du statut, mais je suis sûr qu'au niveau légal ils vont présenter une déclaration très solide dont nous devons tenir compte.

Le président essaye d'inciter pour que notre rapport soit prêt au mois de juin. Et il va passer à un autre poste, et nous ne savons pas qui sera notre président une fois cette date atteinte. [Inaudible] a été le vice-président jusqu'à maintenant, lorsque notre président n'était pas là. Je ne sais pas s'il pourra assumer le poste de président.

Le personnel de l'ICANN n'a pas annoncé beaucoup de progrès au niveau du financement et du personnel disponible. Donc nous avons des réunions qui durent très longtemps, jusqu'à trois heures, ce qui n'est pas très productif. Et nous essayons de progresser, mais nous avons beaucoup de marge dans ce sens. Donc je dirais que les choses ne sont pas vraiment positives.

Prochaine diapo.

Donc il y a une série de commentaires. Nous voulions présenter nos opinions, les opinions qui n'étaient pas tout à fait en accord avec ce qui avait été présenté dans notre rapport préliminaire.

Donc nous avons finalement décidé de faire des commentaires dans la période de commentaires publics si nous n'étions pas d'accord avec certaines choses et donc essayer d'aborder ces commentaires pour faire cette chose. Puisque nous n'avons pas fait de déclaration publique, il y a certaines difficultés pour répondre à certains commentaires.

Donc nous allons faire ces commentaires, mais je ne sais pas si cela va changer les choses parce que je sais que beaucoup de gens dans la communauté proposent que l'on change de direction concernant la façon dont on fait les choses. Et donc je pense que nous n'allons pas voir un résultat pratique dans le futur. Peut-être qu'il faut nous arrêter là où nous en sommes et essayer de repartir d'une manière différente.

Je ne sais pas si c'est une décision de la communauté en général, mais c'est ce que je sais pour le moment.

Prochaine diapositive.

Les principaux problèmes d'ALAC sont les règles de mise en œuvre du [SSAB] qui vont décentraliser la plupart des décisions, et on ne sait pas encore quels sont les mécanismes qui vont permettre au modèle [SSAB] d'évoluer et d'être amélioré.

La version actuelle, nous avons pour cette version de meilleures statistiques, mais nous ne savons pas encore si nous pouvons faire quelque chose qui changera cela. Et le département de conformité contractuelle peut peut-être nous aider et répondre dans ce sens. Mais nous ne savons pas si la cybersécurité et les personnes liées à la propriété intellectuelle vont nous aider. Et il y a aussi des questions de personnalité légale, physique et morale.

Olivier, j'ai vu votre main levée. Je vous donne la parole dès que je peux.

Bien, les résultats. Nous ne savons pas encore très bien ce qui va être adopté par le conseil de la GNSO. Il y a certains groupes minoritaires qui sont d'accord. Je pense que les parties contractuelles n'acceptent pas cela, et les efforts pour mettre tout cela en place vont devoir être de gros efforts.

Il va y avoir des efforts importants des parties contractuelles pour interagir ici. Je ne sais pas si cela va passer au conseil de la GNSO. Si c'est le cas, le conseil va devoir affronter une situation très difficile parce qu'il va y avoir des commentaires négatifs.

Si on n'adopte rien du tout, à ce moment-là, c'est arrêté à la GNSO ou au conseil, on aura une situation qui ne sera pas satisfaisante non plus.

Donc on est face à un problème double, de toute façon, difficile à résoudre.

Je dirais que... Quelles sont nos recommandations ? Nous devons faire une déclaration solide dans notre rapport final lorsque nous le présenterons. Nous avons aussi une déclaration qui doit être faite, que nous devons rédiger avant la fin de ce travail, et nous devons commencer à rédiger presque immédiatement. Je ne sais pas quelle est la date butoir, mais je crois que c'est au mois de mai. Et nous devons être capables de donner un conseil solide au conseil d'administration si cela est adopté par le conseil de la GNSO.

Donc, s'il y a une décision qui est prise pour changer de direction, nous devons reprendre un petit peu notre travail, voir quelle est la direction

proposée, comment est-ce que nous devons atteindre ces nouveaux objectifs, en fonction de ces nouvelles décisions.

Hadia, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ?

HADIA ELMINIAWI:

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit. Je vais ajouter que si on n'arrive pas à se mettre d'accord sur ces points-là, je ne vois pas de valeur à appliquer ce système.

Mais selon les statistiques, nous cherchons un système qui permette une divulgation aux tierces parties qui ont un intérêt légitime dans cette question. Donc je ne suis pas sûre que le système de divulgation va permettre d'améliorer les choses. C'est mon avis.

ALAN GREENBERG:

Le modèle qui est valorisé, présenté par les parties contractantes, il a été dit que c'était quelque chose qui devait évoluer. Et nous avons reçu certaines critiques des parties contractantes et du SCSG. Et donc tous les changements présentés sont des processus politiques et nous savons que cela peut donner à beaucoup de retard pour que ces choses-là soient adoptées. Et nous savons que le conseil de la GNSO a beaucoup de travail actuellement et qu'il y a beaucoup d'autres problèmes et de travail qui s'annonce. Et la capacité d'entrouvrir un PDP pour l'exactitude est autre est compliqué.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Ma question était, vous m'avez fourni des réponses, ma question serait est-ce qu'il y a des améliorations qui seraient autres que la mise en œuvre des politiques ?

ALAN GREENBERG: Oui, nous pensons que cela peut être amélioré, cela peut évoluer, mais nous devons essayer d'utiliser les cas qui nous demanderaient un processus politique.

J'ai précisé que nous nous focalisons peut-être beaucoup trop sur certaines choses et pas assez sur la centralisation. Et c'est un point qui va être abordé dans quelques jours.

La différence ici est que l'on peut dire que quelque chose dépend de la responsabilité du SSAC, mais cela peut demander à ce qu'un être humain associé à SSAC analyse les données qu'ils ont et prenne une décision. Le problème c'est que le SSAC a seulement des données publiques, il n'y a pas d'accès à cela et il n'y a pas d'accès aux données des clients.

Donc nous sommes dans une situation dans laquelle si on centralise certaines décisions sans avoir accès aux données correctes, on va devoir refuser beaucoup de propositions. Je pense qu'on n'a pas suffisamment de connaissances pour savoir si elles sont correctes ces propositions.

Olivier, vous voulez reprendre la parole ?

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Donc, vous avez mentionné que le conseil d'administration devra prendre des décisions difficiles et fortes. Donc quelle va être la réaction

du conseil de la GNSO par rapport à ce qui a été voté déjà ? Est-ce que ça va être renvoyé à la GNSO pour un autre EPDP ou PDP ? Qu'est-ce qu'il va se passer à ce moment-là ? Ça peut être un cercle vicieux.

ALAN GREENBERG :

Oui, moi ce que je crois comprendre, maintenant, c'est que le conseil d'administration ne peut pas décider sur quelque chose de différent. Ils peuvent simplement rejeter au niveau du conseil d'administration. La GNSO pourra rouvrir un PDP, c'est un processus possible dans les textes statutaires. Il y a peut-être un processus de négociation et le conseil d'administration. On ne sait pas si la GNSO, bilatéralement, a le droit de faire des modifications. Donc c'est peu clair en fait comme situation. Et on n'en est jamais arrivé à ce point. Hadia ?

HADIA ELMINIAWI :

Oui, merci Alan. Je voulais souligner ce que vous venez de dire. Se concentrer sur plus de centralisation plutôt que sur l'automatisation.

Donc je crois que maintenant nous avons uniquement des cas automatisés et toute autre décision est prise par les parties pertinentes. Donc on n'a pas de centralisation très forte pour le moment.

Donc nous avons ce portail central qui pourrait être beaucoup plus utilisé. Donc ça doit être exploré encore tout cela.

ALAN GREENBERG :

On en a beaucoup parlé de par le passé et ces derniers mois. Mais c'est vraiment un choix entre l'automatisation et la centralisation.

Donc je n'ai pas entendu ou vu dans les commentaires quelque chose qui nous dit que notre position n'est pas soutenue par les personnes de ce groupe. Donc nous allons continuer à travailler dans cette voie et je vous redonne la parole Olivier.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alan, merci beaucoup de cette mise à jour.

Bon, j'étais un petit peu abrupt, mais je voulais remercier Justine encore une fois pour le travail qu'elle a réalisé au niveau des procédures ultérieures, ça représente beaucoup de travail et beaucoup d'informations que vous nous apportez. Et je crois qu'il y a beaucoup de décisions difficiles à prendre à l'avenir.

Nous allons donner la parole à Jonathan Zuck. Quelque chose peut-être de plus souriant comme ambiance.

EVIN ERDOGDU: Merci beaucoup Olivier. Ratifiées récemment par l'ALAC, deux déclarations avec un résumé exécutif, que vous avez. Proposition pour NextGen, pour l'amélioration du programme NextGen, des suggestions avec la communauté At-Large. Et nous avons le projet NCAP, analyse des collisions de nom.

Deux commentaires publics, le premier dans l'abindum au rapport sur le PDP et processus de PDP. Et pour les données d'enregistrement gTLD phase 2, au mois de mai. Et deuxièmement nous avons également des lignes de conduite pour la génération d'étiquettes également. Le 12 mai 2020.

Hier, un vote s'est clos pour la stratégie au Moyen-Orient. Nous avons eu une déclaration APRALO AFRALO à la place d'une déclaration ALAC. Ça, c'était pour la stratégie [inaudible] 2021/2025.

Nous avons eu deux autres commentaires publics auxquels nous allons répondre. Des lignes de conduite révisées pour les déplacements de la communauté et les voyages. Et nous avons un document Google à ce niveau. Nous avons demandé une extension d'une semaine pour que la sous-commission budgétaire puisse commenter avec Judith et Sarah.

Et, enfin, nous avons la première phase du rapport initial de la révision des mécanismes de protection des droits, avec Greg et Marita. Je ne sais pas si Greg et Marita sont disponibles pour commenter ? Mais nous avons une présentation de Jonathan concernant le commentaire public et les groupes de travail. Filtrage pour les groupes de travail, je ne sais pas comment vous voulez gérer cela, mais je redonne la parole à Jonathan.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup Evin. Donc oui, j'ai quelques transparents à vous présenter.

Donc il y a eu une conversation entre les membres de l'ALAC. Quelles sont les limites à mettre au niveau du CPWG et la conclusion était que nous devrions nous élargir et plus développer les groupes de travail. Donc voilà, je vais vous présenter quelques points.

Pour que le rôle soit plus large, notamment pour la sous-commission budgétaire, qui pourrait prendre un autre nom d'ailleurs, donc nous aimerions avoir 3 commissions de développement au sein d'At-Large.

Nous avons un groupe de travail sur la politique GNSO, sécurité et stabilité, confiance du consommateur, conformité contractuelle et d'autres. Vous avez des exemples. On a la sensibilisation et l'engagement, qui travaillent sur ICANN Learn, les webinaires, les réseaux sociaux, la présence dans les réseaux sociaux, le programme des bourses.

Et, ce qui est nouveau, c'est que nous avons un développement d'une commission qui ne se réunissait que périodiquement pour parler du budget et de points financiers, mais qui pourrait prendre plus d'envergure. Et ça pourrait devenir une commission substantielle, plus substantielle, qui aurait des réunions régulières et qui aurait plus à traiter, pas seulement les questions budgétaires. Avoir des recommandations à présenter à l'ALAC.

Donc finances et budget, mais aussi réformes organisationnelles, comme la révision d'At-Large, le modèle multipartite, les politiques de voyage, et je crois que les ventes aux enchères et leurs recettes pourraient être analysées par ce nouveau groupe qui soutiendrait l'ALAC.

Et donc il y aurait une transition, comme l'a dit Evin, c'est pour ça qu'on a donné plus de temps pour que l'on parle des questions de voyage et de déplacement. Donc on voudrait reconstituer ce groupe qui pourrait nous aider à proposer des éléments sur les lignes de conduite des voyages.

Donc Judith, vous voulez intervenir ?

JUDITH HELLERSTEIN : Oui, moi je crois que c'est une bonne idée, mais je crois qu'il faut à ce moment-là modifier certaines règles gouvernant et que ce ne soit pas une commission fermée, mais ouverte comme le CPWG. Et encourager un maximum de personnes à se joindre à ce groupe.

Vous avez raison Jonathan. Une commission ouverte avec des membres pour ce qui a trait aux demandes financières des RALO par exemple.

Donc ce serait un hybride entre une commission avec des membres, donc la charte serait un petit peu différente, mais il y aurait un certain chevauchement entre le rôle finances et budget et le rôle plus large de ce groupe.

Donc au niveau de nos lignes de conduite concernant les déplacements, je crois que si on avait une commission fermée on n'aurait pas, évidemment, de nouveaux membres, et je crois qu'il faut présenter un groupe plus large, il faut avoir de nouvelles personnes qui apportent leur point de vue.

JONATHAN ZUCK : Vous avez tout à fait raison, c'est prévu. Merci Judith. Abdulkarim ?

ABDULKARIM OLOYEDE : Merci Jonathan. Moi je crois que c'est une excellente idée. Et peut-être qu'il faut l'analyser un petit peu plus. Judith a mentionné l'aspect ouvert, je suis d'accord avec elle. Mais avant de mentionner cela, je pensais au modèle multipartite que vous avez sur cette liste. Et je me disais : est-ce que ça devrait rester au niveau du CPWG le modèle

multipartite ? Mais ce qui compte, c'est que ce soit bien clair, c'est que les rôles soient bien définis entre les différents groupes.

JONATHAN ZUCK : Oui, merci. Nous allons réfléchir à cela. L'idée c'est de donner pas mal de travail à ce nouveau groupe et c'est un petit peu une nouvelle structure. Et il y a encore du travail à faire sur cela. L'idée c'est que le [inaudible SI] travaillerait sur les politiques, sur les relations d'At-Large avec ICANN, ça c'est la notion qu'il y a derrière tout cela, qui chapeaute un petit peu tout cela. Marita ?

MARITA MOLL : Oui, je crois que c'est une très bonne idée, mais avant que cela se fasse, j'ai changé le nom déjà du groupe, ce n'est plus seulement finances et budget. Et que ce soit clair qu'il y ait beaucoup plus de thématiques qui soient gérées par ce groupe.

JONATHAN ZUCK : Oui on en a parlé également. Merci beaucoup. Alan.

ALAN GREENBERG : Oui, moi je crois me rappeler que même si le [SBSC] a des membres, s'il y a un vote, on n'a jamais indiqué des personnes ne pouvaient pas participer. Il me semble que c'était déjà tout à fait ouvert. Et je pense que tout le monde pouvait se joindre aux meetings. Je ne crois pas qu'il y a eu de restrictions. Peut-être que les choses ont changé. En tout cas c'est comme ça que je me le rappelle.

JONATHAN ZUCK : Bien, il va falloir éclaircir tout cela, en tout cas, voir quel est le contexte, est-ce qu'il y a des membres dont le rôle est important, ça devrait être seulement dans certains cas comme pour le CPWG.

JUSTINE CHEW : Je suis d'accord avec le commentaire, c'est ouvert, à propos du SBSC, il était ouvert. Et c'est ouvert aux participants. Mais en termes d'équipe nous allons compter sur les membres qui sont inscrits pour le vote. Donc on peut avoir des gens qui participent. C'est un peu comme le CPWG, on peut avoir des personnes qui participent pour voter sur la déclaration, et les membres du comité eux-mêmes seront ceux qui voteront.

Ensuite, nous en avons parlé avec Joanna, et à propos de NextGen, elle veut inclure un groupe de travail de renforcement de capacité. Il faut y réfléchir.

JONATHAN ZUCK: Oui, très bien. Merci Justine. Judith, allez-y.

JUDITH HELLERSTEIN: Je suggère que l'on essaye d'avoir, comme Justine l'a dit, un petit comité qui s'occuperait de la partie des financements et du budget et de nommer des membres à cet endroit-là. Mais le comité principal n'aura pas de membre sélectionné nommé, il sera ouvert à tous. Et je pense que si nous voulons que tout le monde... Nous pourrions avoir un

petit comité dans ce grand comité qui s'occupe de la partie des finances et du budget. Voilà ce que je voulais dire.

JONATHAN ZUCK:

Parfait, je crois que c'est une bonne idée. Est-ce qu'il y a d'autres questions à ce propos ? Nous allons travailler là-dessus. Nous verrons un petit peu le détail pour mettre cela en place, mais notre objectif serait que ce comité ait suffisamment d'importance pour justifier une communication régulière, parce que c'est la base du CPWG, la base de son succès. Il a eu des réunions régulières, et nous ne voulons pas que ces réunions deviennent plus rares. C'est important.

Et donc nous allons passer à un cas particulier qui comprend la partie de vote, mais sinon, tout le reste, ce serait ouvert.

ALAN GREENBERG:

Je voudrais préciser ici que le [inaudible FBSC ?], je parle de ce qui peut arriver dans le futur, le FBSC est un sous-comité d'ALAC, ce n'est pas un groupe de travail. Cela signifie qu'il sera responsable de mettre en place des actions. Et, historiquement le sous-comité de sensibilisation et de participation devait établir des politiques, des stratégies régionales, ce type de choses. Et la partie du sous-comité implique qu'il va pouvoir, qu'il pourra mettre en place ces actions. Et le FBSC a été très actif dans ce sens pour établir le budget. Les questions discrétionnaires du budget. Donc cela doit être couvert dans une structure réalisée, créée. Nous devons en tenir compte, parce que sinon nous finirons par avoir beaucoup de travail qui sera renvoyé à ALAC et ALAC ne pourra pas s'occuper de cela, de ce travail.

JONATHAN ZUCK: Oui, vous avez raison. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou suggestions ? Parfait. C'est tout ce que j'avais à vous dire. Je voulais un petit peu vous mettre au courant de ces questions.

Est-ce que le personnel de l'ICANN veut établir un horaire pour la première réunion de ce nouveau groupe de travail du FBSC ? Je pensais que ce serait bien que ce soit la semaine prochaine.

YESIM NAZLAR : Jonathan, nous sommes en train d'organiser le premier appel pour la semaine prochaine ; je vais envoyer un Doodle pour se faire.

JONATHAN ZUCK: Parfait j'encourage tout le monde à analyser les thèmes dont nous avons discuté et d'oublier un petit peu le FBSC tel qu'il était auparavant et si ça vous intéresse de parler des questions de voyage par exemple, n'hésitez pas à vous joindre à nous pour cette réunion.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Parfait. Donc les orientations sur ce point-là vont passer au FBSC et la phase 1 de la révision pour le processus de développement de politique de tous les gTLD, nous en parlerons la semaine prochaine. N'est-ce pas Jonathan ?

JONATHAN ZUCK: Oui. Nous pouvons voir quand nous aborderons ces questions.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Bien nous allons faire une action à suivre pour qu'on demande une présentation sur ce point la semaine prochaine et nous passerons au point 6 de notre ordre du jour. Il s'agit d'une vidéo d'ATLAS III et des politiques post-ATLAS, je crois que c'est Jonathan qui va prendre la parole ici. Jonathan allez-y.

JONATHAN ZUCK: Bien, je ne sais pas quel est vraiment ce thème ici. Nous allons laisser cela aussi.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Evin a levé la main. Allez-y.

EVIN ERDOGDU: Oui, merci Olivier. On m'avait demandé aujourd'hui... On a ajouté cela aujourd'hui, mais on voulait juste vous parler d'une vidéo d'At-Large qui va être préparée pour le plan des activités de 2020. Et cela va aider les efforts d'activité d'At-Large. Si vous voulez, je fais une action à suivre pour que nous en parlions lors du prochain appel. Je laisse ça comme ça.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Parfait. Donc les activités post-ATLAS III ce sont toutes les choses qui vont avoir lieu avec les personnes qui sont allées à Montréal et qui ont participé aux réunions en face à face. Donc je pense que c'est une bonne chose, c'est un bon sujet. Nous en reparlerons et cela concerne la réunion de Montréal.

Nous allons avancer et passer au point 7 de notre ordre du jour. Nous passons donc aux divers.

Donc les groupes de travail d'At-Large, le CPWG, Jonathan en a déjà parlé. Il y a aussi un questionnaire At-Large, je crois qu'il y a plusieurs personnes qui l'ont fait. On en a déjà parlé la semaine dernière. C'est amusant. Et il y a des questions qui sont intéressantes et on est intéressé aussi par vos réponses. Vous avez jusqu'au 30 avril pour participer à cette enquête. C'est assez rapide.

Est-ce qu'il y a d'autres discussions concernant les divers pour cet appel ?

Bien, je ne vois pas de main levée. Merci Evin d'avoir mis le lien de cette enquête dans le chat.

Je voulais, avant de conclure, vous rappeler la série de problèmes que nous allons devoir aborder dans les procédures ultérieures. Donc c'est un thème avec une liste de diffusion qui n'en finit jamais. Et aujourd'hui vous avez vu, nous avons passé beaucoup plus de temps que ce qui était prévu sur ce thème.

Nous allons avoir un appel sur les problèmes singuliers, les problèmes particuliers. Nous annoncerons cela au groupe de travail du renforcement de capacité. Nous sommes en train de voir quand il va avoir lieu, parce que le matériel n'est pas prêt. Nous devons faire circuler certains points concernant ce matériel parce que les gens doivent le lire avant l'appel.

Et puis attendons aussi de pouvoir formuler toutes les discussions, pour vous, pour ALAC, nous devons être prêts pour ce prochain appel. Et

puisque nous allons devoir écrire un commentaire sur tous ces problèmes. Ce sera vers la fin du mois d'aout, début septembre.

Il y a aussi d'autres questions comme la phase 2 de l'EPDP et d'autres périodes de commentaires publics sur lesquels nous devons aussi réagir.

En tout cas nous vous proposerons un calendrier sur la façon nous allons aborder ces questions et pour la date de notre prochain appel du CPWG.

Jonathan, est-ce que nous avons fini ou est-ce qu'il y a autre chose ici à ajouter ?

Bien, je ne vois pas d'autres mains levées. Alors donc vous allez recevoir ensuite la transcription de cet appel. Je remercie les interprètes qui ont eu un peu de patience, et je remercie l'équipe de transcription.

Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

YESIM NAZLAR:

Oui, excusez-moi, j'essayais de lever la main, et je pense que je voulais dire avant de conclure cet appel, je voudrais que l'on confirme la prochaine réunion pour la semaine prochaine, si vous me le permettez.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND :

Oui, allez-y, c'est le point 8 de notre ordre du jour nous devons en discuter, vous avez raison.

YESIM NAZLAR:

Merci à tous, cette réunion est terminée, bonne fin de journée à tous.

Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]